



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Créteil, le 09 JUIN 2017

BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

ARRÊTÉ N° 2017/ 2238 portant adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir au Syndicat Mixte du Secteur Central du Val-de-Marne - INFOCOM'94

**LE PREFET DU VAL DE MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-18 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

Vu le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Laurent PREVOST, en qualité de préfet du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 8 juillet 2009 portant nomination de M. Christian ROCK, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/788 du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1966 autorisant la constitution du Syndicat Mixte du Secteur Central du Val-de-Marne INFOCOM'94 ;

Vu la délibération n° CT2016.10/180 du 14 décembre 2016 de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir sollicitant son adhésion au Syndicat Mixte du Secteur Central du Val-de-Marne INFOCOM'94 ;

Vu la délibération du comité syndical d'INFOCOM'94 en date du 24 janvier 2017 approuvant l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

Vu le courrier en date du 31 janvier 2017 du syndicat mixte INFOCOM'94 demandant aux communes membres de se prononcer sur l'adhésion de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes Boissy-Saint-Léger le 30 mars 2017, La Queue-en-Brie le 10 mars 2017, Maisons-Alfort le 16 mars 2017, Saint-Maurice le 27 mars 2017, Villecresnes le 13 mars 2017 et Villiers-sur-Marne le 27 février 2017 approuvant l'adhésion au syndicat mixte d'INFOCOM'94 ;

Considérant que l'article 1.A des statuts du Syndicat Mixte du Secteur Central du Val-de-Marne INFOCOM'94 prévoit l'adhésion des Etablissements Publics Territoriaux relevant des conditions de l'article L. 5211-18 du CGCT ;

Considérant qu'au terme du délai de trois mois prévu à l'article précité, la décision des communes membres est réputée favorable ;

Considérant dès lors que les conditions de majorité requises sont remplies ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est prononcée, à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- L'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir au Syndicat Mixte du Secteur Central du Val-de-Marne - INFOCOM'94

ARTICLE 2 : Les statuts d'INFOCOM'94 seront modifiés en conséquence.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les collectivités concernées.

ARTICLE 4 : Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet, au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le sous-préfet de l'Haÿ-les-Roses et le sous-préfet de Nogent sur Marne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera transmise, pour valoir notification, au président d'INFOCOM'94, aux maires concernés, au président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, et, pour information, au directeur départemental des finances publiques.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Christian ROCK